

Consultation Métropole Savoie ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITÉ (ZFE-M)

Contribution du Mouvement Citoyen Grand Chambéry - 01/2025

POUR LE MCGC, UN PROJET NÉCESSAIRE ET URGENT MAIS À AMÉLIORER

Le Mouvement Citoyen Grand Chambéry (MCGC) est une association citoyenne agissant sur le territoire de Grand Chambéry notamment pour renforcer la participation des citoyen·nes à tous les aspects de la vie publique.

1- SUR L'OBJECTIF DE CETTE ZFE, à savoir la diminution des pollutions liées aux circulations routières, conformément aux Lois L.O.M de 2019 et Climat et Résilience de 2021, le MCGC :

- **confirme l'urgence de cet objectif recherché de diminution de ces pollutions**, cause d'environ 239 décès annuels prématurés sur Métropole Savoie sans compter les nombreux autres impacts sur la santé des habitant.es.

Le MCGC rappelle que la France est régulièrement condamnée pour non-respect des directives européennes sur la qualité de l'air et que des normes plus strictes en matière de santé sont attendues pour 2030.

- **regrette l'absence d'un Plan volontariste plus global** visant également les autres facteurs d'émissions polluantes (chauffage, industries, agriculture, tourisme,...)

- **regrette les retards pris pour permettre et favoriser l'utilisation d'autres modes de transports collectifs et moins polluants, et certains choix d'urbanisation ou d'équipements qui entraînent des déplacements supplémentaires.**

- **s'étonne que le territoire retenu ne comprenne pas certaines communes d'entrées du territoire concerné (Grésy/Aix, Myans, Apremont,...)**

2- SUR LA FORME DE CETTE CONSULTATION, le MCGC :

- **regrette que la publicité pour cette consultation ne soit pas à la hauteur** de ce sujet important et impactant qui concerne la vie quotidienne, la santé et la qualité de vie de l'ensemble des habitant.es et visiteurs.
- **regrette notamment que toutes les collectivités concernées n'aient pas fait tous les efforts pour informer et mobiliser leurs concitoyen·nes.**
- **reconnait la qualité du document d'étude réglementaire, les nombreuses données partagées** pour se faire un avis.
- **regrette l'absence en introduction d'un document de synthèse de cette volumineuse étude (144 pages !), résumant les rares véhicules concernés, les nombreuses dérogations, les impacts attendus,...**
Un tel résumé, plus lisible et accessible au plus grand nombre, aurait permis de limiter les nombreuses craintes infondées, les fausses informations et incompréhensions nuisant à un débat respectueux et constructif.

3- SUR LES MESURES PROPOSÉES, le MCGC :

- **rappelle que la priorité n'est pas seulement de réduire la pollution des véhicules, mais d'abord et surtout de réduire le nombre de véhicules en circulation**, par un report modal vers d'autres moyens moins polluants (transports en commun, modes doux, autopartage, co-voiturage,..) et par des politiques d'urbanisation limitant ces déplacements "imposés"
- **s'inquiète de l'impact social discriminant des mesures proposées pour les plus pauvres**, qui paradoxalement sont déjà les plus exposés et atteints dans leur santé et qualité de vie, sans avoir les moyens de changer de véhicules et sans autres moyens de déplacements disponibles.
Les dérogations pour bas revenus doivent être revues et élargies, en attendant des aides locales et nationales pour accompagner les changements de véhicules et l'extension des transports publics.
Sinon cette injustice sociale entrainera un refus global de cette ZFE et des révoltes stériles (cf bonnets rouges et gilets jaunes)
- **dénonce l'absurdité d'exclure des mesures pour la VRU et les autoroutes A43 et 41, pourtant secteurs les plus créateurs de pollution** (cf cartes p 42 et suivantes), notamment en période touristique.
Les raisons évoquées sont inacceptables et incompréhensibles. **Le MCGC propose une mesure simple, rapide à mettre en place, juste, efficace et peu coûteuse de limitation**

permanente des vitesses à 110 km/h pour ces 2 secteurs autoroutiers et à 70 km/h pour la VRU. Ainsi que le passage en zone 30 km/h sauf exceptions dans les aires urbaines.

- dénonce l'inexplicable exclusion de l'aéroport vu ses nombreuses pollutions et nuisances, pour des activités très minoritaires et climato-incompatibles (cf déposition association L'Envol ou le chiffrage de l'ADEME de 259 g de CO₂ / km / voyageur en moyenne).

Le MCGC demande la réduction des activités actuelles de l'aéroport, des suspensions lors des épisodes d'alerte pollution, et l'ouverture d'un débat sur sa reconversion avant l'échéance du renouvellement de sa concession en 2029.

- conteste les critères actuels des vignettes Crit'air - sur lesquelles repose ce projet ZFE - qui favorisent les gros véhicules de type SUV au bilan écologique important et pas adaptés à nos milieux urbains.

- regrette que les étapes suivantes de cette ZFE n'aient pas été abordées dans cette consultation afin d'éclairer la pertinence ou pas de cette 1^{ère} étape peu ambitieuse : seulement 4 700 véhicules concernées en 2025 soit 1,9 % des véhicules particuliers, baisse espérée de seulement -0,17 % du trafic et de -1 % des polluants !)

- regrette que ne soit pas évoqué comme priorité le transfert maximum des marchandises des camions sur le rail en utilisant dès aujourd'hui les infrastructures existantes

- s'interroge sur l'efficacité et les coûts des contrôles du respect des mesures proposées

- propose la mise en place d'une Convention citoyenne locale sur Métropole Savoie pour proposer un plan global pluriannuel.